DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ÉLOGE

DES FRANÇAIS MORTS EN DÉFENDANT LA RÉPUBLIQUE.

ODE qui a obtenu le Prix de Poëſie, au jugement du Jury central d'Inſtruction publique du Département de l'Yonne, dans la Fête du premier Vendémiaire de l'an VI.

O Vertu, dont la main, aux beaux jours de la Grèce,
Couronnoit la valeur ainſi que la ſageſſe,
Anime mes accords.
Dicte ſeule mes chants, ſainte reconnoiſſance!
Victimes de l'honneur, les vengeurs de la France
Ont droit à tes tranſports.

Je n'établirai point d'injuſte différence
Parmi ceux dont l'épée & l'inſigne vaillance
Ont triomphé des rois.
Aux ſoldats comme aux chefs appartient la victoire:
Sur la même colonne au temple de mémoire
J'ai lu tous leurs exploits.

Mais je vois s'avancer des hordes meurtrières;
Je les vois promener ſur toutes nos frontières
leurs ſanglants étendards.
Contre nous ſont unis Anglais, Sarde, Batave;
Et l'Aigle audacieux nous inſulte & nous brave
Du haut de nos remparts!

O ma Patrie! ô France en grands hommes fertile,
Appelle tes enfants, & du plus ſimple aſile
Sortiront des héros.
Mais à peine a ſonné la trompette guerrière,
Que nos ſoldats rangés ſous la même bannière
Ont vû fuir leurs rivaux.

Déja de la victoire au haut des Pyrénées
Et juſques au ſommet des Alpes étonnées
L'étendard eſt planté.
Le Rhin eſt traverſé, l'Eſcaut enfin eſt libre;
Le Danube frémit, & la Nymphe du Tibre
Revoit la Liberté.

Mais, ô Ciel! quel beau ſang vient d'inonder la terre?
Bellone aux deux partis inſpire de la guerre
L'audace & les fureurs.
Les générations par la foudre étouffées
Semblent finir. . . On voit ſur un lit de trophées
Des milliers de vainqueurs.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ARRÊTONS nos soupirs & retenons nos larmes.
De ces fleuves de sang, au milieu des allarmes,
Naquit la Liberté;
Comme on vit autrefois, pour le bonheur du monde,
Du tumulte des flots & des fureurs de l'onde
S'élancer la beauté.

O Gemmap, monument de gloire & de génie!
O plaines de Fleurus! ô champs de l'Italie!
Magnifiques tombeaux!
Terre du sang français si souvent altérée,
Aux yeux même des rois sois à jamais sacrée:
Tu couvres des héros.

QUELLE voix interrompt l'hymne de la victoire?
Que vois-je? des cyprès sur l'autel de la gloire
Se mêlent aux lauriers.
Une amante éplorée, une mère trop tendre
Redemande un soldat qui mourut pour défendre
Ses lois & ses foyers.

N'ÉLEVONS pas ici de monument funèbre.
Loin des mânes heureux que la France célèbre
Les cris de la douleur.
Ah, retenez des pleurs qui flétrissent vos charmes,
Jeune amante! sied-il d'honorer par des larmes
La cendre d'un vainqueur?

QUAND la veuve d'Hector dans les larmes se noie
A l'aspect du héros que vient de perdre Troye,
J'admire sa vertu.
Hélas! elle doit voir son antique patrie
Du Grec impitoyable épuiser la furie...
Mais la France a vaincu.

Honorons les soutiens de notre indépendance.
Hé quoi ! l'antiquité, dans sa reconnoissance,
Les eût pris pour ses Dieux.
Des traits de leur vertu notre terre est empreinte,
Et de la guerre enfin la foudre s'est éteinte
Dans leur sang généreux.

O vous qui survivez aux Français magnanimes
Dont vous avez suivi les exemples sublimes,
Revenez parmi nous.
Unissez la tendresse aux palmes de la gloire,
Et joignez aux beaux noms que donne la victoire
Ceux de père & d'époux.

Près de votre famille, au sein de la nature,
Du respect filial & de l'amitié pure
Savourez les douceurs.
D'un père qui n'est plus venez fixer l'image,
La caresser. Ainsi l'abeille après l'orage
Se répand sur les fleurs.

L'ouvrage couronné est souscrit du nom de PAUL BERGER, *&, au moment où le Jury alloit rompre le cachet en présence du public, le citoyen* JOSEPH MARIE-D'AVIGNEAU, *d'Auxerre, a déclaré être l'auteur.*

---

*L'*ACCESSIT *a été décerné à une Ode composée par le citoyen P. N.* MALOT, *d'Avallon, avec cette Épigraphe :*
Vicit amor Patriæ laudumque immensa cupido.
Plusieurs strophes de cette Ode méritent d'être connues.

Voici le début :

Ou courez-vous, oisifs ? hommes vains & frivoles,
Laissez-là vos plaisirs, leurs temples, vos idoles.

Trève aux jeux dont la paix vous permet les douceurs.
Comblés de ſes bienfaits, honorez le courage
Des héros dont elle eſt l'ouvrage :
Sur leur cendre avec moi dépoſez quelques fleurs.

Plus loin :

La Patrie en danger tout-à-coup les appelle.
Les Rois ſe ſont ligués, la liberté chancèle.
Soldats républicains, tous marchent à ſa voix.
Rien ne les retient plus. Père, ami, mère tendre,
Ils vous quittent pour vous défendre,
Pour ſauver la Patrie & cimenter ſes lois.

Après avoir dit que le laurier qui ceint le front d'un peuple libre, a reverdi dans le ſang de nos guerriers, le Poëte s'exprime ainſi :

Ce ſang, nous lui devrons la paix & tous ſes charmes.
O héros ! malgré vous, je ſens couler mes larmes.
Tout glorieux qu'il eſt, je plains votre trépas,
En ſongeant que ces biens, fruits de votre vaillance,
Aux Thermopyles de la France
Vous les avez conquis, & n'en jouirez pas.

Il les loue d'avoir ſu mourir pour leur pays ; & relevant l'avantage de leur mort par tous les inconvénients attachés à une plus longue vie, il continue par cette penſée philoſophique :

Rarement le mérite eſt témoin de ſa gloire.
Preſque toujours forcé de léguer ſa mémoire,
Ses titres & ſon nom à la poſtérité,
On l'abreuve vivant de fiel & d'amertume :
D'ennuis, de ſoins il ſe conſume,
Et c'eſt mort qu'il arrive à l'immortalité.

. . . . . .

. . . . . .

Ah ! la plus belle vie eſt d'un tiſſu fragile.
Chacun de nous la porte en un vaſe d'argile.
Le moindre choc, un ſouffle, un rien peut le briſer.
Mais par d'utiles faits, par des traits de courage
Sachons en annoblir l'uſage,
L'abréger, s'il le faut, pour l'immortaliſer.

Il termine en ces termes :

Ainsi mourut Marceau, digne enfant de l'*Yonne*,
Qui, joignant la ſageſſe aux talents de Bellonne,
Du Germain même obtint l'eſtime & les regrets.
Sur ſa tombe on a vû les deux partis en armes
Confondre leurs communes larmes,
S'embraſſer & mêler les lauriers aux cyprès.

NOUVEAU CONCOURS

Pour le 1er. *Vendémiaire, an VII.*

Aucun des ouvrages qui ont concouru pour le prix d'Éloquence du 1er. Vendémiaire, an VI, n'ayant offert la préciſion, la profondeur & l'énergie qu'exige une queſtion qui ſe lie aux plus grands intérêts, le même ſujet eſt propoſé pour le concours en proſe du 1er. Vendémiaire an VII. *Quelles vertus ſont les plus néceſſaires au citoyen revêtu d'une magiſtrature ? En quoi ſon caractère doit-il reſſembler à*

celui de l'homme privé & en différer? Le discours ne devra pas occuper plus d'une heure de lecture.

Le sujet du prix de Poësie sera: *La conquête faite par l'armée d'Italie des grands monuments de peinture & de sculpture anciens & modernes.* L'espèce du poëme & la mesure des vers sont laissés au choix des auteurs. Les ouvrages ne pourront pas contenir moins de quatre-vingt-dix vers ni excéder cent cinquante vers.

Le prix pour le sujet d'éloquence comme pour le sujet de poësie sera une médaille d'or. Il sera décerné dans la Fête du 1er. Vendémiaire an 7. Les ouvrages couronnés seront imprimés aux frais du Département & envoyés aux deux Conseils, au Directoire exécutif, au Ministre de l'intérieur, à l'Institut national, ainsi qu'aux Autorités constituées du Département de l'Yonne.

Toutes personnes seront admises à concourir; les membres du Jury central sont seuls exceptés. Les aspirants mettront une épigraphe en tête de leurs ouvrages: cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté qui contiendra en outre les nom, prénom & demeure de l'aspirant. Ce billet ne sera ouvert par le Jury qu'après la lecture publique qui sera faite de l'ouvrage le jour de la Fête du premier Vendémiaire. Les billets des ouvrages qui n'auront point obtenu le prix ou l'*accessit*, ne seront point décachetés. Les ouvrages seront adressés francs de port au Jury central d'instruction publique, à Auxerre, ou remis au secrétaire du Département, au plus tard le 15 Thermidor prochain. Ce délai passé, aucune pièce ne sera plus admise au concours.

Fait & arrêté à Auxerre par le Jury, le 17 Vendémiaire, an 6 de la République.

Signé P. Bernard, Housset *père*, & Sochet.

762

Vû, approuvé & homologué par nous Administrateurs du Département de l'Yonne, à Auxerre, le 22 Vendémiaire, an 6 de la République.

Signé MENÉTRIÉ, *vice-Président;* GAUDET, GUICHARD, *Administrateurs;* COLLET, *Commissaire du Directoire exécutif;* & SAUVALLE, *Secrétaire en chef.*

A AUXERRE, de l'Imprimerie de L. FOURNIER, imprimeur du département, an VI.

15.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

19

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Cour
FRC
3642
copy 2

ÉLOGE

DES FRANÇAIS MORTS EN DÉFENDANT LA RÉPUBLIQUE.

ODE qui a obtenu le Prix de Poëſie, au jugement du Jury central d'Inſtruction publique du Département de l'Yonne, dans la Fête du premier Vendémiaire de l'an VI.

O Vertu, dont la main, aux beaux jours de la Grèce,
Couronnoit la valeur ainſi que la ſageſſe,
Anime mes accords.
Dicte ſeule mes chants, ſainte reconnoiſſance!
Victimes de l'honneur, les vengeurs de la France
Ont droit à tes tranſports.

Je n'établirai point d'injuſte différence
Parmi ceux dont l'épée & l'inſigne vaillance
Ont triomphé des rois.
Aux ſoldats comme aux chefs appartient la victoire :
Sur la même colonne au temple de mémoire
J'ai lu tous leurs exploits.

Mais je vois s'avancer des hordes meurtrières ;
Je les vois promener ſur toutes nos frontières
leurs ſanglants étendards.
Contre nous ſont unis Anglais, Sarde, Batave ;
Et l'Aigle audacieux nous inſulte & nous brave
Du haut de nos remparts !

O ma Patrie ! ô France en grands hommes fertile,
Appelle tes enfants, & du plus ſimple aſile
Sortiront des héros.
Mais à peine a ſonné la trompette guerrière,
Que nos ſoldats rangés ſous la même bannière
Ont vû fuir leurs rivaux.

Déja de la victoire au haut des Pyrénées
Et juſques au ſommet des Alpes étonnées
L'étendard eſt planté.
Le Rhin eſt traverſé, l'Eſcaut enfin eſt libre,
Le Danube frémit, & la Nymphe du Tibre
Revoit la Liberté.

Mais, ô Ciel ! quel beau ſang vient d'inonder la terre ?
Bellone aux deux partis inspire de la guerre
L'audace & les fureurs.
Les générations par la foudre étouffées
Semblent finir. . . On voit ſur un lit de trophées
Des milliers de vainqueurs.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Arrêtons nos soupirs & retenons nos larmes.
De ces fleuves de sang, au milieu des allarmes,
Naquit la Liberté;
Comme on vit autrefois, pour le bonheur du monde,
Du tumulte des flots & des fureurs de l'onde
S'élancer la beauté.

O Gemmap, monument de gloire & de génie!
O plaines de Fleurus! ô champs de l'Italie!
Magnifiques tombeaux!
Terre du sang français si souvent altérée,
Aux yeux même des rois fois à jamais sacrée:
Tu couvres des héros.

Quelle voix interrompt l'hymne de la victoire?
Que vois-je? des cyprès sur l'autel de la gloire
Se mêlent aux lauriers.
Une amante éplorée, une mère trop tendre
Redemande un soldat qui mourut pour défendre
Ses lois & ses foyers.

N'élevons pas ici de monument funèbre.
Loin des mânes heureux que la France célèbre
Les cris de la douleur.
Ah, retenez des pleurs qui flétrissent vos charmes,
Jeune amante! sied-il d'honorer par des larmes
La cendre d'un vainqueur?

Quand la veuve d'Hector dans les larmes se noie
A l'aspect du héros que vient de perdre Troye,
J'admire sa vertu.
Hélas! elle doit voir son antique patrie
Du Grec impitoyable épuiser la furie...
Mais la France a vaincu.

Honorons les soutiens de notre indépendance.
Hé quoi ! l'antiquité, dans sa reconnoissance,
Les eût pris pour ses Dieux.
Des traits de leur vertu notre terre est empreinte ;
Et de la guerre enfin la foudre s'est éteinte
Dans leur sang généreux.

O vous qui survivez aux Français magnanimes
Dont vous avez suivi les exemples sublimes,
Revenez parmi nous.
Unissez la tendresse aux palmes de la gloire ;
Et joignez aux beaux noms que donne la victoire
Ceux de père & d'époux.

Près de votre famille, au sein de la nature,
Du respect filial & de l'amitié pure
Savourez les douceurs.
D'un père qui n'est plus venez fixer l'image ;
La caresser. Ainsi l'abeille après l'orage
Se répand sur les fleurs.

L'ouvrage couronné est souscrit du nom de PAUL BERGER, *&, au moment où le Jury alloit rompre le cachet en présence du public, le citoyen* JOSEPH MARIE-D'AVIGNEAU, *d'Auxerre, a déclaré être l'auteur.*

---

*L'*ACCESSIT *a été décerné à une Ode composée par le citoyen P N. MALOT, d'Avallon, avec cette Épigraphe :*
Vicit amor Patriæ laudumque immensa cupido.
Plusieurs strophes de cette Ode méritent d'être connues.

Voici le début :

Ou courez-vous, oisifs ? hommes vains & frivoles ;
Laissez-là vos plaisirs, leurs temples, vos idoles.

Trève aux jeux dont la paix vous permet les douceurs.
Comblés de ſes bienfaits, honorez le courage
Des héros dont elle eſt l'ouvrage :
Sur leur cendre avec moi dépoſez quelques fleurs.

Plus loin :

La Patrie en danger tout-à-coup les appelle.
Les Rois ſe ſont ligués, la liberté chancèle.
Soldats républicains, tous marchent à ſa voix.
Rien ne les retient plus. Père, ami, mère tendre,
Ils vous quittent pour vous défendre,
Pour ſauver la Patrie & cimenter ſes lois.

Après avoir dit que le laurier qui ceint le front d'un peuple libre, a reverdi dans le ſang de nos guerriers, le Poëte s'exprime ainſi :

Ce ſang, nous lui devrons la paix & tous ſes charmes.
O héros ! malgré vous, je ſens couler mes larmes.
Tout glorieux qu'il eſt, je plains votre trépas,
En ſongeant que ces biens, fruits de votre vaillance,
Aux Thermopyles de la France
Vous les avez conquis, & n'en jouirez pas.

Il les loue d'avoir ſu mourir pour leur pays ; & relevant l'avantage de leur mort par tous les inconvénients attachés à une plus longue vie, il continue par cette penſée philoſophique :

Rarement le mérite eſt témoin de ſa gloire.
Preſque toujours forcé de léguer ſa mémoire,
Ses titres & ſon nom à la poſtérité,
On l'abreuve vivant de fiel & d'amertume :
D'ennuis, de ſoins il ſe conſume,
Et c'eſt mort qu'il arrive à l'immortalité.

. . . . . .
. . . . . .

Ah ! la plus belle vie eſt d'un tiſſu fragile.
Chacun de nous la porte en un vaſe d'argile.
Le moindre choc, un ſouffle, un rien peut le briſer.
Mais par d'utiles faits, par des traits de courage
Sachons en annoblir l'uſage,
L'abréger, s'il le faut, pour l'immortaliſer.

Il termine en ces termes :

Ainsi mourut Marceau, digne enfant de l'*Yonne*,
Qui, joignant la ſageſſe aux talents de Bellonne,
Du Germain même obtint l'eſtime & les regrets.
Sur ſa tombe on a vû les deux partis en armes
Confondre leurs communes larmes,
S'embraſſer & mêler les lauriers aux cyprès.

NOUVEAU CONCOURS

Pour le 1er. Vendémiaire, an VII.

Aucun des ouvrages qui ont concouru pour le prix d'Éloquence du 1er. Vendémiaire, an VI, n'ayant offert la préciſion, la profondeur & l'énergie qu'exige une queſtion qui ſe lie aux plus grands intérêts, le même ſujet eſt propoſé pour le concours en proſe du 1er. Vendémiaire an VII. *Quelles vertus ſont les plus néceſſaires au citoyen revêtu d'une magiſtrature ? En quoi ſon caractère doit-il reſſembler à*

celui de l'homme privé & en différer? Le discours ne devra pas occuper plus d'une heure de lecture.

Le sujet du prix de Poësie sera : *La conquête faite par l'armée d'Italie des grands monuments de peinture & de sculpture anciens & modernes.* L'espèce du poëme & la mesure des vers sont laissés au choix des auteurs. Les ouvrages ne pourront pas contenir moins de quatre-vingt-dix vers ni excéder cent cinquante vers.

Le prix pour le sujet d'éloquence comme pour le sujet de poësie sera une médaille d'or. Il sera décerné dans la Fête du 1er. Vendémiaire an 7. Les ouvrages couronnés seront imprimés aux frais du Département & envoyés aux deux Conseils, au Directoire exécutif, au Ministre de l'intérieur, à l'Institut national, ainsi qu'aux Autorités constituées du Département de l'Yonne.

Toutes personnes seront admises à concourir ; les membres du Jury central sont seuls exceptés. Les aspirants mettront une épigraphe en tête de leurs ouvrages : cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté qui contiendra en outre les nom, prénom & demeure de l'aspirant. Ce billet ne sera ouvert par le Jury qu'après la lecture publique qui sera faite de l'ouvrage le jour de la Fête du premier Vendémiaire. Les billets des ouvrages qui n'auront point obtenu le prix ou l'*accessit*, ne seront point décachetés. Les ouvrages seront adressés francs de port au Jury central d'instruction publique, à Auxerre, ou remis au secrétaire du Département, au plus tard le 15 Thermidor prochain. Ce délai passé, aucune pièce ne sera plus admise au concours.

Fait & arrêté à Auxerre par le Jury, le 17 Vendémiaire, an 6 de la République.

Signé P. BERNARD, HOUSSET *père*, & SOCHET.

774

Vû, approuvé & homologué par nous Administrateurs du Département de l'Yonne, à Auxerre, le 22 Vendémiaire, an 6 de la République.

Signé MENÉTRIÉ, *vice-Président;* GAUDET, GUICHARD, *Administrateurs;* COLLET, *Commissaire du Directoire exécutif;* & SAUVALLE, *Secrétaire en chef.*

A AUXERRE, de l'Imprimerie de L. FOURNIER, imprimeur du département, an VI.